



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

SERVICE EAU POTABLE





CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2026 conformément aux articles L 2312-1 et D 2312-3 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016

Axes de présentation :

- Hypothèses générales des dépenses et des recettes
- Engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement
- Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolutions prévues
- Éléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours



LE BUDGET

EXPLOITATION

DÉPENSES

Charges courantes
Charges de personnel
Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO)
Intérêts de la dette
Dotation aux amortissements

Reversement à la section d'investissement
(Autofinancement)

RECETTES

Redevances(essentiellement)
Travaux (convention financière)
Revenus des immeubles
(Saint Saturnin, Aubignan)
Subventions / poste de chargé de mission
Recettes exceptionnelles
Reprise des subventions

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Capital de la dette

Etudes
Travaux de renouvellement du réseau
Autres dépenses d'investissement (ordinateur,
serveur, logiciels, mobilier, véhicule...)
Reprise des subventions

RECETTES

Reversement de la section d'exploitation
(Autofinancement)

Subventions d'investissement
Amortissement des immobilisations ...

Emprunt



I – ELEMENTS DE CONTEXTE

L'EAU, UN ENJEU MAJEUR DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La question de la gestion de l'eau en France s'est imposée depuis quelques années comme un enjeu majeur, que se soit concernant les aspects liés aux sécheresses, aux inondations, aux conflits d'usages d'une ressource limitée, ou encore sous l'angle environnemental et sanitaire de la pollution des nappes.

En termes de sémantique, il ne faut plus parler de crise de l'eau, qui renverrait à une situation ponctuelle ou limitée dans le temps, mais à la notion de faillite hydrique (Kaveh Madani, le directeur de l'Institut universitaire des Nations Unies pour l'eau, l'environnement et la santé). *« Elle désigne un état post-crise durable, où l'usage et la pollution de l'eau ont dépassé les apports renouvelables, et où le capital naturel – nappes, zones humides, sols, rivières, glaciers – est endommagé de manière irréversible ou à un coût prohibitif. Cette faillite hydrique n'est ni uniforme ni universelle. Elle se mesure bassin par bassin. Mais suffisamment de systèmes critiques ont basculé pour transformer le paysage du risque mondial, via les marchés alimentaires, les chaînes d'approvisionnement, les migrations ou les dépendances géopolitiques ».*

Dans un contexte où près de trois quarts de l'humanité vivent dans des pays qualifiés de « précaire » d'un point de vue hydrique, il est préconisé d'abandonner la gestion de crise – faite de réponses d'urgence et de promesses intenables – au profit d'une gestion de faillite. Il faut envisager un plan structuré, c'est-à-dire qu'il faut dire *« la vérité sur les pertes irréversibles, protéger ce qui reste du capital naturel, et de décorrélér la croissance économique de l'augmentation continue des prélèvements d'eau ».*

Il est également important de ne pas être pessimiste, mais réaliste et clair. Selon M.Madani: *« plus tôt nous regarderons le vrai bilan en face, plus nous aurons d'options. Plus nous attendrons, plus le déficit deviendra irréversible ».*

En mai 2025, le Parlement européen a proposé des mesures ambitieuses pour répondre à ces défis, dans un rapport relatif à la nouvelle stratégie européenne de résilience dans le domaine de l'eau. Les députés recommandent des investissements ciblés pour moderniser les infrastructures, développer des réponses durables (naturelles et technologiques), et intégrer l'adaptation au climat dans les politiques liées à l'eau et à l'aménagement du territoire.

En France métropolitaine par exemple, au moins 10,6 % des aquifères, ces sols et roches qui abritent les nappes phréatiques, sont jugés en "mauvais état" quantitatif, en raison de prélèvements supérieurs à la ressource disponible. Pourtant, ces réserves assurent l'essentiel de l'approvisionnement en eau potable du pays.



I – ELEMENTS DE CONTEXTE

LE SYNDICAT POURSUIT SA STRATEGIE POUR REpondre AUX ENJEUX ET EN FAVEUR D'UN SERVICE DE L'EAU DE QUALITE

L'ambition du syndicat reste de garantir en tout temps un approvisionnement en eau d'excellente qualité avec un niveau de service à l'utilisateur élevé, au meilleur prix.

Un des axes de la politique conduite par le syndicat porte sur la gestion responsable du patrimoine, avec une priorité affirmée à l'investissement selon une approche durable, en anticipant au mieux les impacts du changement climatique. Cette vision se retrouve donc dans la structuration du budget avec un budget tourné essentiellement vers l'investissement.

Le programme de travaux du schéma directeur d'eau potable, document stratégique dans la gestion du service d'eau potable, tant sur les aspects techniques de sécurisation de la distribution d'eau (quantitativement et qualitativement), que sur la gestion patrimoniale, est en cours de finalisation et sera adopté courant 2026 afin d'actualiser le programme d'investissements pluriannuel et une prospectrice financière associée.

Depuis mai 2025 le nouveau contrat de concession est entré vigueur, avec des engagements très ambitieux en matière de préservation de la ressource en eau, puisque l'objectif principal est, sur 10 ans, d'économiser 2 années de prélèvement, soit environ 28 millions de m³. Cet objectif pourra être atteint en conjuguant le renforcement des actions du service de l'eau (maintien des investissements ciblés, intensification de la recherche des fuites, pose d'équipements supplémentaires notamment) et la prise de conscience par l'ensemble des usagers de la nécessité de diminuer sa consommation, au travers de la mise en place de nouveaux outils et de la sensibilisation.



I – ELEMENTS DE CONTEXTE

Les enjeux pour le syndicat en matière de stratégie d'investissements

Le Syndicat travaille depuis de nombreuses années à la réduction des pertes en eau et à la préservation de la ressource, par ses investissements sur son patrimoine. Les orientations stratégiques définies restent:

- une gestion patrimoniale durable qui nécessite de maintenir un rythme élevé de renouvellement et d'adaptation des équipements ;
- la protection de l'environnement dans toutes ses composantes en prenant en compte le changement climatique, plus particulièrement la préservation de la ressource en eau ;
- la sécurisation du service public de l'eau en matière de continuité de service et de sûreté des installations.

Cette programmation des investissements est maintenue à un niveau important, cela malgré les facteurs exogènes tels que la fluctuation subie des indices de révision de prix sur les travaux et les difficultés de réalisation de travaux dans des secteurs sensibles comme les centres urbains.



II – SECTION D'EXPLOITATION

EVOLUTION PREVISIONNELLES DES RECETTES ET DES DEPENSES

A – RECETTES

COMPOSITION DU PRIX DE L'EAU

- Redevance perçue par le délégataire

Contrepartie du service rendu et fixée par le contrat de délégation de service public et ses avenants, elle est actualisée deux fois par an conformément aux dispositions contractuelles

- Redevance perçue par le syndicat

Permet le financement des investissements nécessaires à la continuité de service ainsi qu'à l'amélioration de sa qualité

A plus de 90% les recettes réelles d'exploitation proviennent des produits de la vente d'eau

- Redevances perçues par l'Agence de l'Eau

Depuis le 1er janvier 2025, mise en place de deux nouvelles redevances : consommation d'eau et redevance performance réseau d'eau potable

- TVA

Pour le service, elle s'établit à 5,5%



A1-LES TARIFS

PART SYNDICAT :

Le tarif est fixé comme suit pour 2026:

La prime fixe annuelle est de 25,00 € HT

Le prix au m³ est de 0,641 € HT

PART DELEGATAIRE :

Conformément au contrat de délégation de service public en vigueur :

La prime fixe est de 30,57 € HT par an (26,70 HT/an au 01/01/2025*) pour un compteur diamètre 15 mm

Le prix au m³ : 0,7930 € HT (0,7567 € HT/m³ au 01/01/2025)

Pour information, compte tenu de la TVA (5,5%) et des redevances Agence de l'Eau (0,0745+0,39€+0,034€/m³), le prix du m³ pour une consommation de 120 m³ par an est de 2,53 € TTC au 1^{er} janvier 2026 (2,46 euros TTC au 1^{er} janvier 2025).

** Entrée en vigueur du nouveau contrat au 13 mai 2025*



A2-PROPOSITIONS DE RECETTES D'EXPLOITATION 2026

La part principale des recettes d'exploitation du budget syndical provient des ventes d'eau aux usagers (90%), issues de la part syndicale sur leur facture.

L'évolution des volumes consommés en 2025 montrent une légère baisse des consommations (+ 0,75% d'usagers mais - 0,35 % de consommation), contrairement à la tendance de l'année précédente. Le comportement des usagers, les messages sur la préservation de la ressource, la météorologie sont des phénomènes qu'il reste encore difficile à anticiper.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau contrat de délégation de service public, et notamment les engagements en matière de baisse des prélèvements, il est prévu une baisse régulière des consommations. En 2026, les hypothèses prévisionnelles pour les consommations des usagers sont estimées à 9 millions m³. A cela est appliqué un taux de 4% d'impayés.

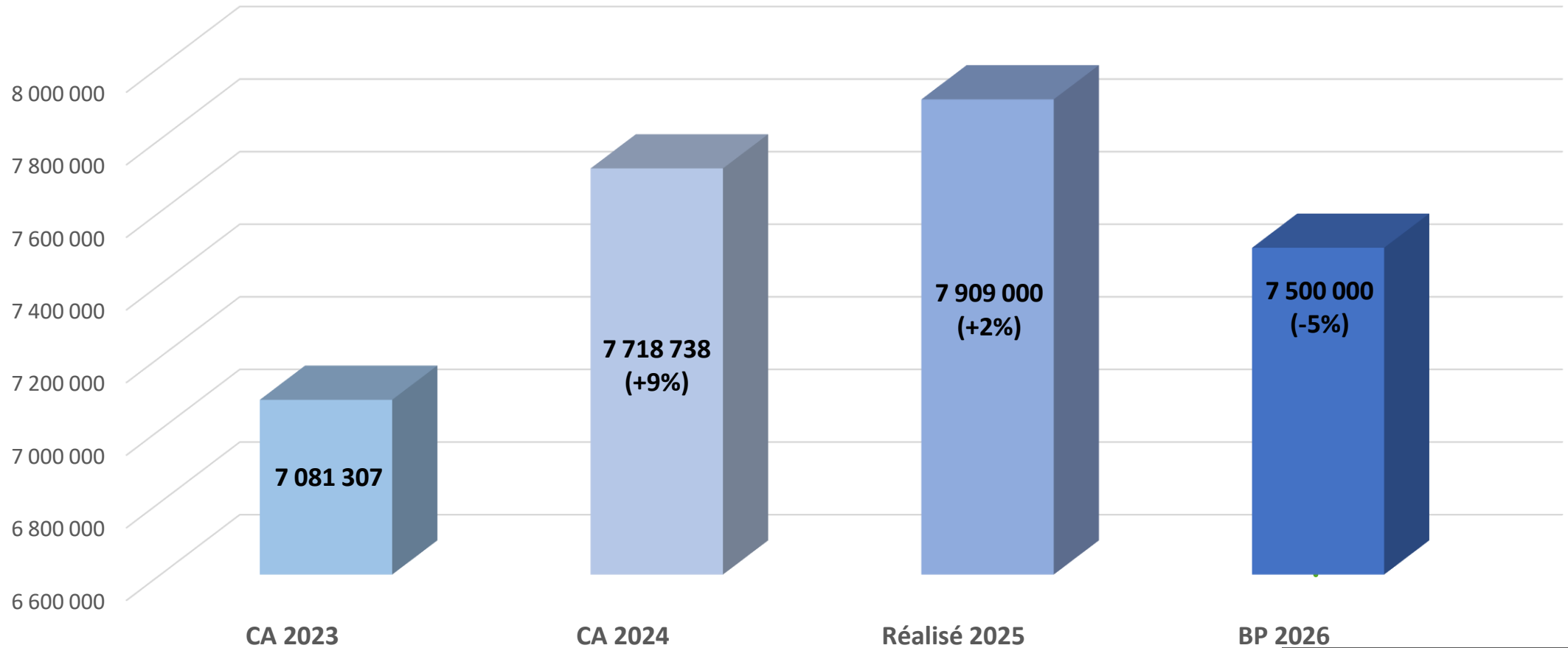
Le tarif de la part syndicale du prix de l'eau permet de prévoir un produit de la vente de l'eau attendu à 7.500.000 € (hors Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable).



A3- EVOLUTION COMPARATIVE DES RECETTES ISSUES DES REDEVANCES

VENTE DE L'EAU

(Uniquement part syndicale : hors redevance pour performance des réseaux d'eau potable)





II – SECTION D’EXPLOITATION

EVOLUTION PREVISIONNELLES DES RECETTES ET DES DEPENSES

B-DEPENSES

Les dépenses de gestion courante s’élèvent à 1 891 600€ dont :

- charges à caractère général pour un montant de 766 600€

L’évolution à la baisse des dépenses à caractère général est due à la prise en compte du nouveau contrat de DSP qui met fin à la performance et indemnités pour le délégataire.

A noter cependant au sein de ce chapitre le reversement à l’agence de l’eau à compter de 2026 de la contre valeur pour la performance des réseaux d’eau potable encaissée en N-1 par le syndicat.

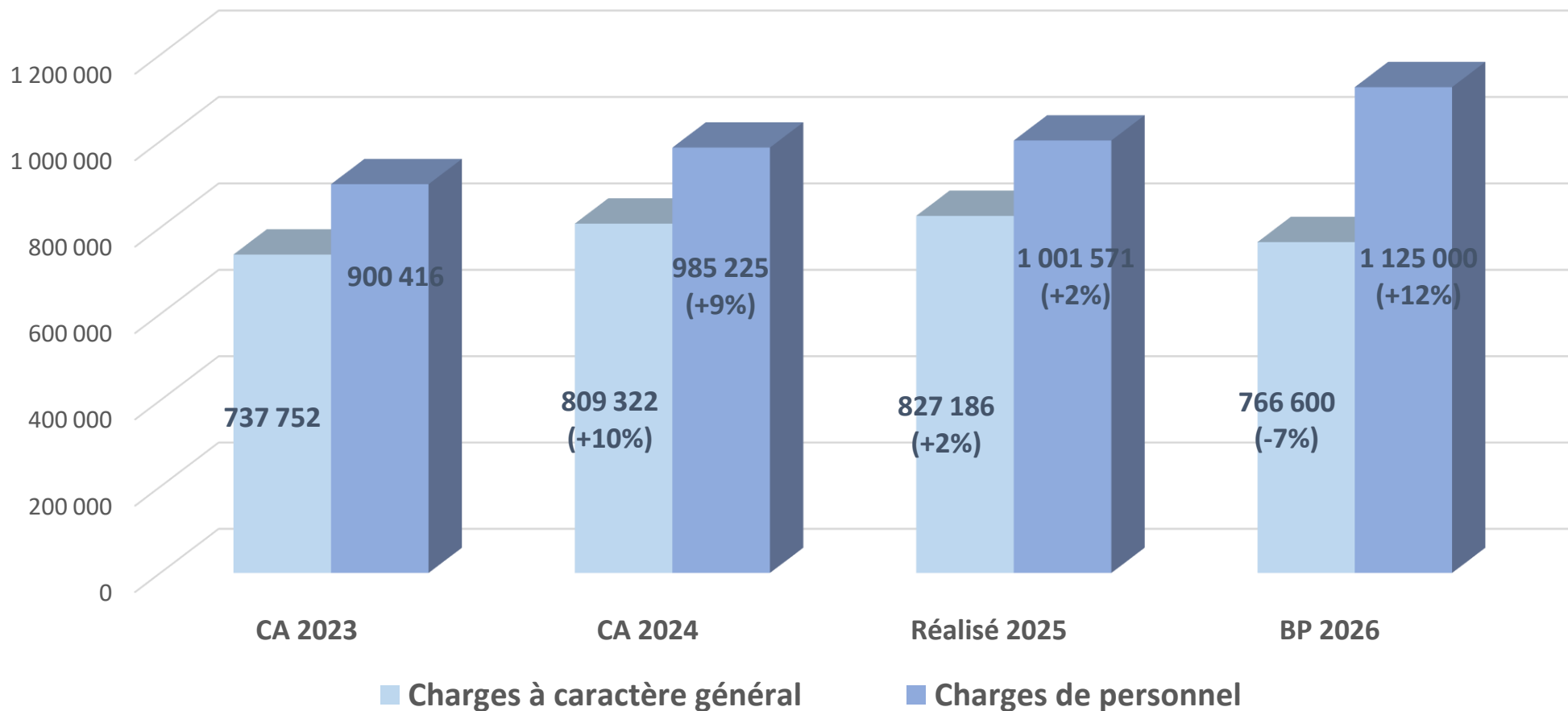
- charges de personnel pour un montant de 1 125 000 €

L’évolution des dépenses de personnel est due à l’évolution de la carrière des agents et les charges sociales associées, la prise en compte de la prévoyance, et les incertitudes actuelles au regard des réglementations à venir en matière sociale.

Les dépenses de gestion courante seront payées entièrement sur le budget de l’eau et seront remboursées à 50 % par le budget de l’assainissement collectif pour un montant de 123 000€ (sauf les dépenses spécifiques au service, telles que notamment les travaux de taille, les honoraires, les taxes foncières et la rémunération à la performance au titre du contrat de DSP Eau).

Certaines charges de personnel sont compensées par le remboursement de 555 000€
(500 000€ du service de l’assainissement collectif et 55 000,00 € du service assainissement non collectif).

B1- EVOLUTION COMPARATIVE



Evolution du personnel en 2025 :

- Remplacement du responsable administratif et financier (cat B)
- Remplacement de l'agent de gestion comptable (cat C)



III – SECTION D'INVESTISSEMENT

EVOLUTION PREVISIONNELLES DES RECETTES ET DES DEPENSES

Le syndicat poursuit ses actions, au travers d'une programmation pluriannuelle, afin de répondre au mieux aux enjeux de son territoire, au respect de la réglementation il doit également faire face à la question du vieillissement des ouvrages, et améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource. Les principaux axes sont les suivants :

- **Renouvellement des réseaux** avec notamment la mise en place d'accords cadres pour un montant total de 4,6 millions d'euros HT
- **Actions en faveur de la diversification de la ressource** (forage dans le miocène), diagnostic et entretien des forages et sources, analyses quantitatives,
- **Sécurisation de la ressource des sables blancs** avec la poursuite des études visant à protéger la ressource (diagnostic des pressions) ainsi que la mise en place d'un système de traitement pour maintenir la qualité de distribution de l'eau,
- **Renouvellement des conduites d'eau brutes sous le Rhône** pour un montant de 4 200 000€ ht



III – SECTION D'INVESTISSEMENT

EVOLUTION PREVISIONNELLES DES RECETTES ET DES DEPENSES

La planification des investissements et la programmation pluriannuelle sera actualisée en 2026 à l'issue de la mise à jour du schéma directeur d'eau potable, document stratégique pour les 10 prochaines années.

Le travail de prospective budgétaire, combiné à une lecture de la capacité historique du syndicat à agir, à l'ajustement permanent de la planification des investissements, notamment avec le programme de travaux à venir du schéma directeur, mais aussi à la volonté de préserver des ratios financiers acceptables permet de définir une trajectoire, qui prend en compte les impératifs d'investissement qui fondent la valeur du service public de l'eau, dans toutes ses composantes : de la production à la distribution en passant par le transport et la qualité de la ressource.

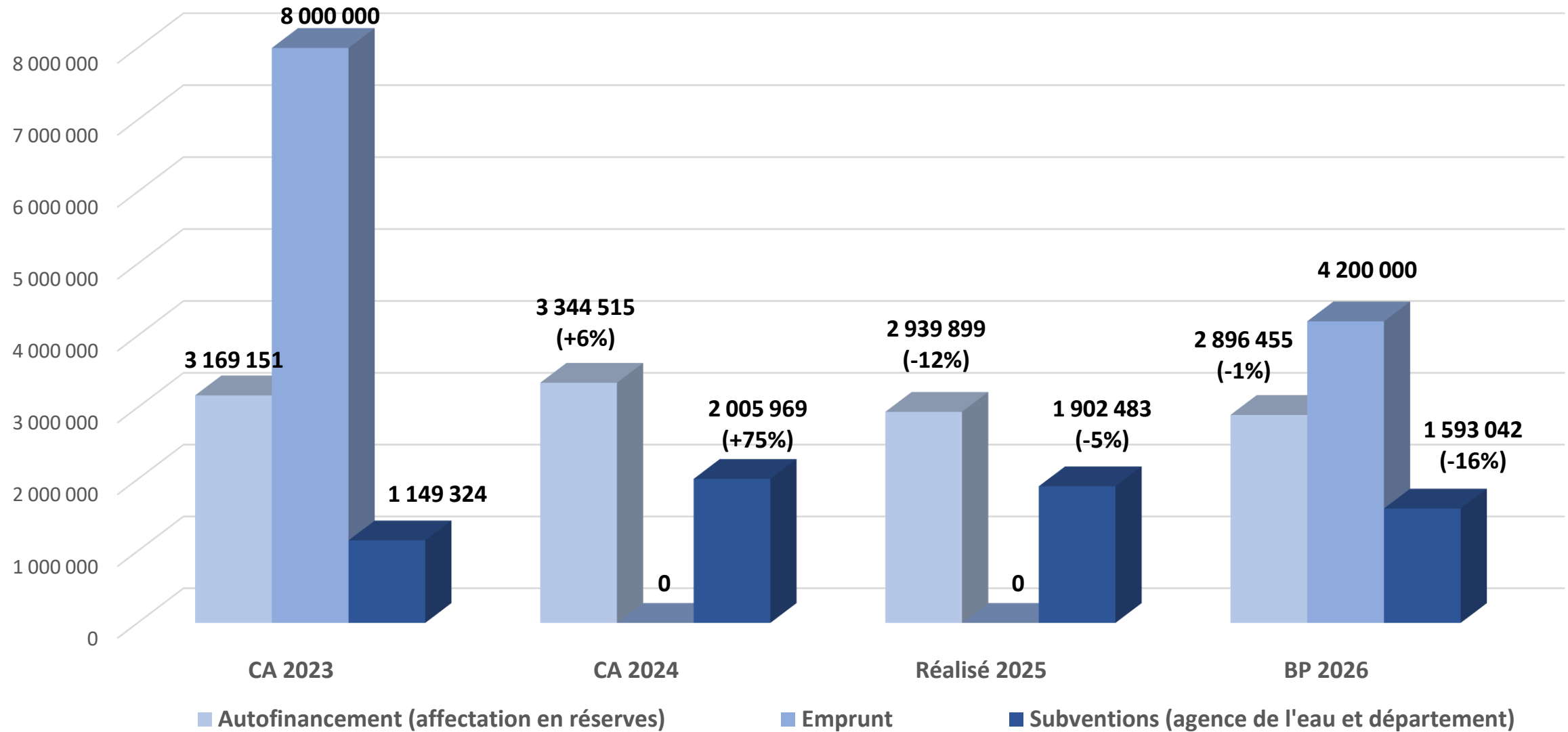


III – A1-PROPOSITIONS DE RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026

Le financement des investissements est constitué de l'autofinancement (virement de la section d'exploitation à la section d'investissement) pour un montant de 2 790 700€ et de l'emprunt pour un montant de 4 200 000€.

Dans le cadre du 12^{ème} programme d'intervention (2025-2030), l'Agence de l'eau, avec des moyens financiers renforcés, accompagnera les projets qui permettront de retrouver le bon état des eaux, de renforcer la sobriété hydrique, de préserver les zones humides et les rivières, garantir un approvisionnement en eau de qualité et limiter l'érosion de la biodiversité. A noter que selon les axes d'interventions de l'Agence de l'eau, un contrat eau et climat est nécessaire afin de pouvoir bénéficier des accompagnements financiers.

III- A2: EVOLUTION COMPARATIVE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



III – B1: PROPOSITIONS DE DEPENSES NOUVELLES 2026

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

ETUDES	MONTANT A FINANCER HT	BP 2026 HT
TERRITOIRE SYNDICAT - Etude Ressource Stratégique Rhône	150 000,00 €	45 000,00 €
TERRITOIRE SYNDICAT – Mise à jour des déclarations d'utilité publiques pour les ressources de Bédoin, Mormoiron et Beaumont du Ventoux.	50 000,00 €	25 000,00 €
BEDOIN - Diagnostic des pressions agricoles et non agricoles	75 000,00 €	52 500,00 €
SOUS-TOTAL ETUDES (A)	275 000,00 €	122 500€

MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2026 HT
AUBIGNAN – Réhabilitation du réseau- Chemin des Barillons	540 000,00 €	54 000,00 €
BARTHELASSE – SORGUES - Réhabilitation des conduites d'eaux brutes sous le Rhône	4 200 000,00 €	210 000,00 €
MAZAN - Réhabilitation du réseau - RD1 - La venue de Mazan	528 000,00 €	158 400,00 €
PERNES LES FONTAINES - Réhabilitation du réseau - Le cours de la République	1 620 000,00 €	81 000,00 €
TERRITOIRE SYNDICAT - Nettoyage et réhabilitation de 6 ouvrages de prélèvement	275 000,00 €	206 250,00 €
TERRITOIRE SYNDICAT - Marché prestation réhabilitation blaches + essai forage hippodrome	35 000,00 €	35 000,00 €
CARPENTRAS - Réalisation d'un piézomètre sur la nappe du Miocène	65 000,00 €	65 000,00 €
CARPENTRAS – Création d'un forage exploration puis exploitation	260 000,00 €	208 000,00 €
TERRITOIRE SYNDICAT – Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)	140 000,00 €	42 000,00 €
SOUS-TOTAL MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX (B)	7 663 000,00€	1 059 650,00€
TOTAL C (A+B)	7 938 000,00 €	1 182 150,00 €

Accusé de réception en préfecture
 888888888-20260129-2026-2-DE
 Date de réception préfecture : 13/02/2026

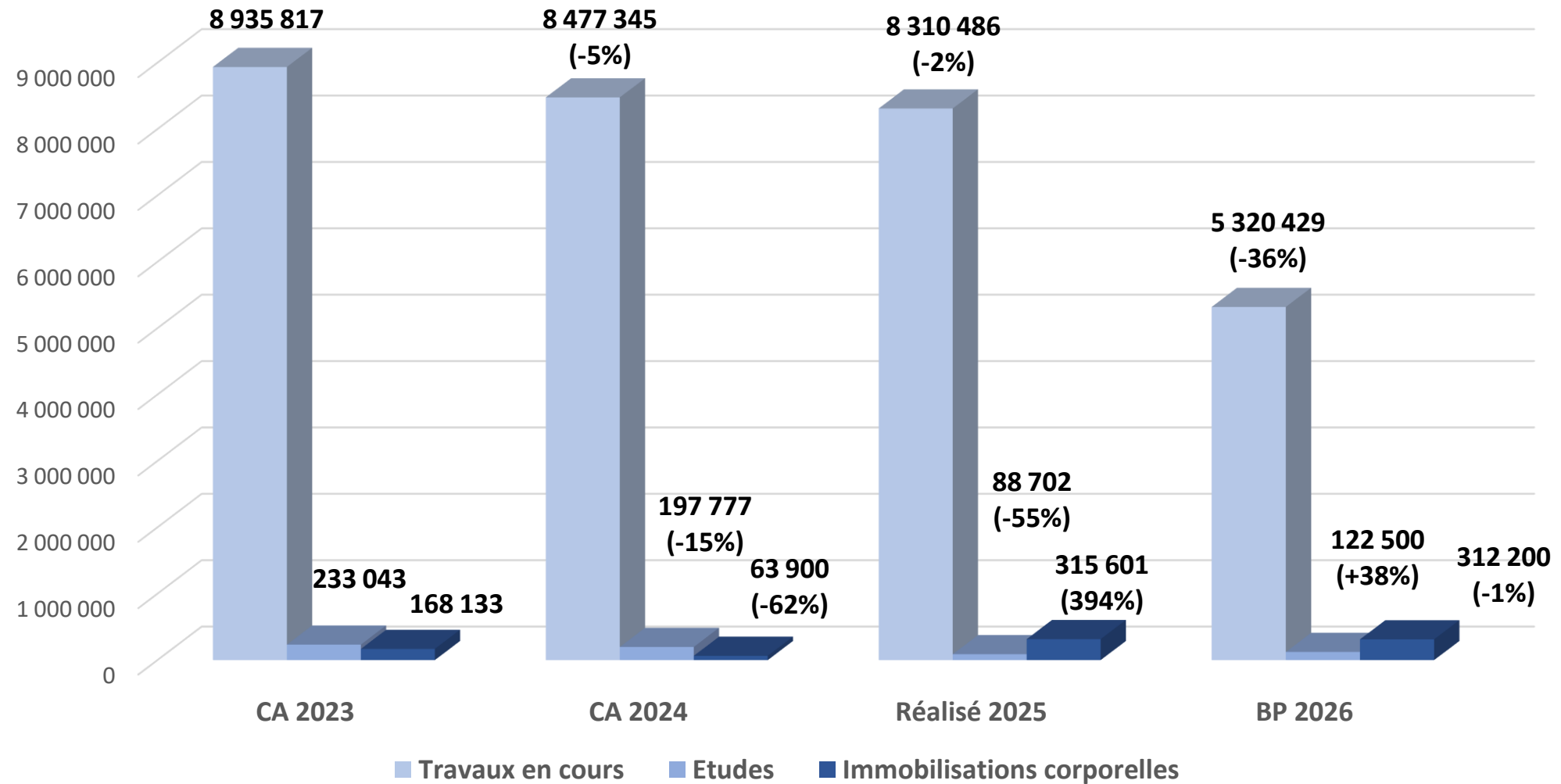
GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

AP-CP EN PLACE ET RECONDUITS

MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2026 HT
AUBIGNAN – Avenue Majoral Jouve et Route de Carpentras - Réhabilitation réseau AEP	635 000,00€	375 109,00€
BEDOIN – Renouvellement et renforcement du Réseau - Quartier les Aubertes, service Pierravon, Crillon, le Village -	1 466 400,00€	853 685,00€
BEDOIN - Récupération des débits exploitables Sables Blancs	2 300 000,00€	100 000,00 €
CARPENTRAS - Réhabilitation des cuves - Réservoirs des Comdamines à St Pierre de Vassols et de La Gardy -	1 440 000,00€	288 000,00€
MAZAN - Renouvellement du réseau - chemin de l'Auzon, Bigourd Ouest et Est -	222 825,00€	128 880,00€
MONTEUX - Renouvellement de réseau - Bd Lorient -	633 000,00€	311 320,00€
MONTEUX - Mise en place système distribution complémentaire pour Carpentras	1 800 000,00€	180 000,00€
MONTEUX- Renouvellement du réseau (Treway, Dampeine, libération)	924 000,00€	368 688,00€
PERNES LES FONTAINES - Renouvellement du réseau - Avenue Barriot / réservoir mairie, chemin du Puy -	804 000,00€	481 890,00€
SORGUES - Site de la Jouve - Sécurisation de l'alimentation électrique	1 200 000,00€	923 207,00€
SORGUES - BEDARRIDES- Renouvellement de la conduite en 600mm - Chemin grange des roues au chemin de la grande levade -	11 520 000,00€	250 000,00€
SOUS-TOTAL (D)	22 945 225,00€	4 260 779,00€
TOTAL GLOBAL E (C+D)	30 883 225,00€	5 442 929,00€

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260129-2026-2-DE
Date de réception en préfecture : 2026-01-29

III – B2:EVOLUTION COMPARATIVE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors RAR)

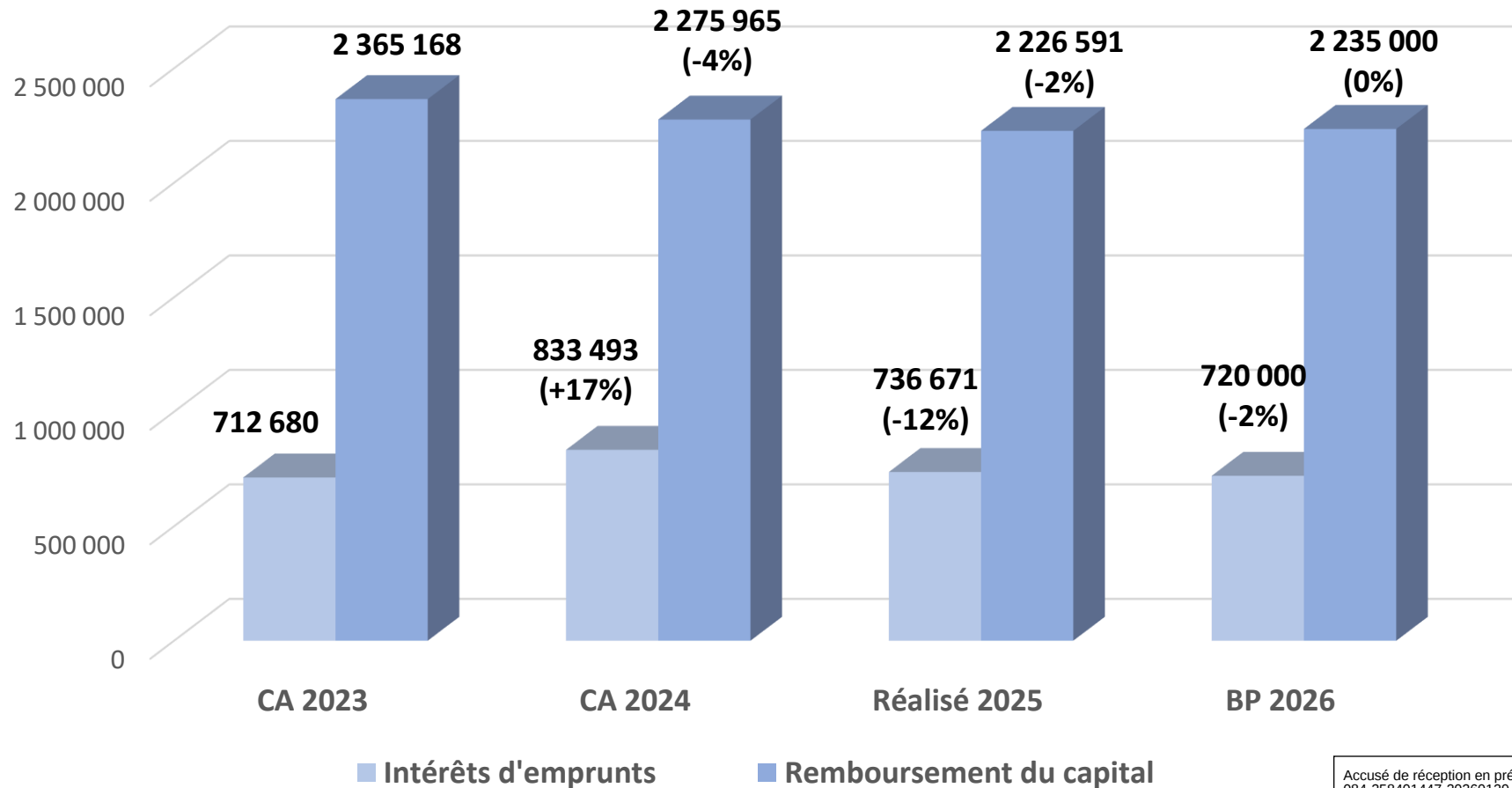




IV-STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'annuité d'emprunt 2026 s'élève à 2 955 000,00 €

La charge de l'annuité d'emprunt pour 2026 est de 35,13 € par usager (35,37€ en 2025)





V- LE PERSONNEL

Les effectifs :

L'effectif pour le service est de 17 agents au 31 décembre 2025 :

- 10 au service administratif et 7 au service technique
- 9 femmes et 8 hommes

Temps de travail

14 agents sont à temps complet, à 38 h hebdomadaires

2 agents sont à temps complet à 35 h hebdomadaires

1 agent est à temps partiel à 80 %

16 agents travaillent pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

1 agent travaille exclusivement sur le service de l'eau potable.

Le montant de la masse salariale représente 26 % des dépenses réelles de la section d'exploitation (compte tenu du remboursement du service de l'assainissement).